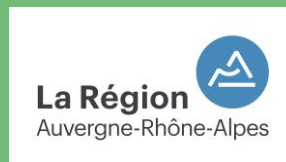


Les Ussees

CONTRAT
DE RIVIÈRES



Comité de Rivières des Ussees
Samedi 3 mars 2018



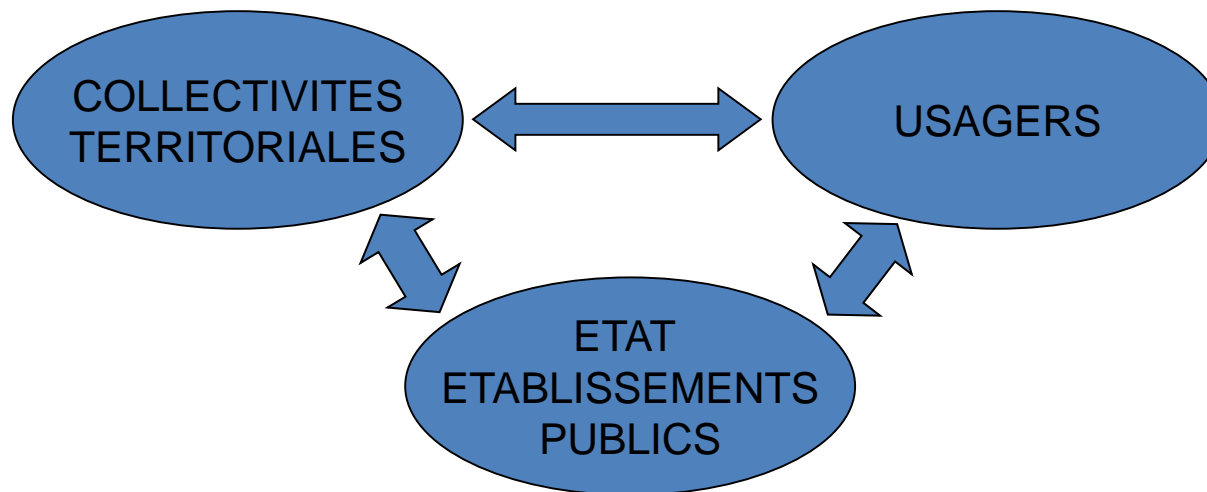
Rappels Contrat
de Rivières &
Comité de
Rivières

Les Usages
CONTRAT
DE RIVIÈRES



LE COMITÉ DE RIVIÈRES

Comité de Rivières = instance de concertation représentative de tous les intérêts en cause sur le bassin versant, chargée du suivi des actions du Contrat de Rivières du bassin versant des Usse



Le Comité de Rivières des Usse a été instauré par arrêté préfectoral du 7 décembre 2009

LE COMITÉ DE RIVIÈRES

Le Comité de Rivières se réunit a minima une fois par an pour faire le bilan des actions du Contrat de Rivières réalisées l'année précédente et annoncer les actions qui seront engagées dans l'année à venir

Il peut cependant être amené à se réunir plus, lorsqu'une décision implique l'ensemble du collège constituant le Comité de Rivières (*exemple : validation du Contrat de Rivières en 2013, Plan de Gestion de la Ressource en Eau en 2017...*)



LE COMITÉ DE RIVIERES

Le Comité de Rivières n'est pas le SMECRU (Syndicat Mixte d'Exécution du Contrat de Rivières des Ussees) :

- Le SMECRU est un des membres du Comité de Rivières des Ussees (collège des collectivités territoriales)
- Le SMECRU assure le secrétariat technique et administratif du Comité de Rivières des Ussees, et l'animation et le pilotage du Contrat de Rivières des Ussees
- Le SMECRU est également maître d'ouvrage de $\frac{3}{4}$ des actions du Contrat de Rivières des Ussees

LE CONTRAT DE RIVIÈRES

Les grands objectifs du Contrat de Rivières des Usse :

Volet A : Lutte contre les pollutions et l'amélioration de la qualité de l'eau

Volet B : Gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques :

Volet B1-1 : Restauration de la dynamique physique et de la continuité biologique et sédimentaire des cours d'eau

Volet B1-2 : Restauration et préservation des zones humides ainsi que des habitats aquatiques et rivulaires

Volet B2 : Gestion quantitative de la ressource en eau et des usages

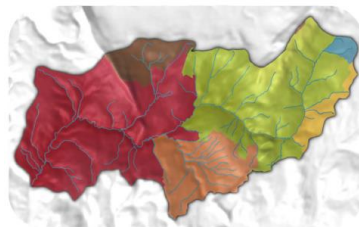
Volet C : Gestion durable et concertée de l'eau sur le bassin versant



La **Directive Cadre européenne sur l'eau** (en date du 23 octobre 2000) demande à chaque Etat-membre d'atteindre un « **bon état écologique des masses d'eau** »



Cette Directive est retranscrite dans le droit français via les **SDAGE** * : doc de planification qui fixe pour 6 ans, les grandes priorités pour atteindre ces objectifs européens



A l'échelle du bassin versant des Usse, le **Contrat de Rivières** est le document opérationnel du SDAGE : il met en œuvre les actions pour atteindre le « bon état des masses d'eau »

Ordre du Jour

Les Usse
CONTRAT
DE RIVIÈRES



- Mot du Président et des partenaires financiers
- Bilan 2017 et programme d'activités 2018
- Point d'étape : organisation de la GEMAPI sur le bassin versant des Usse
- Bilan et perspectives de la démarche de concertation citoyenne « Alerte à Malib'Usse »
- Charte de la participation citoyenne
- Accueil des citoyens, représentants des sous bassins-versants au sein du Comité de Rivières
- Signature de la charte 0 pesticide pour les communes de Chêne en Semine et Arbusigny